36e ANNÉE N° 2801 PARAIT LE SAMEDI 31 MAI 1924

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DIX francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'*Agence Havas*, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,50
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré.

LETTRE DE PARIS

DECLARATIONS

Nous sommes toujours dans la période d'attente; le nouveau cabinet paraissant devoir être constitué dès la rentrée. Ce sera plus que vraisemblablement M. Herriot qui sera chargé de former le gouvernement avec ou sans la collaboration des socialistes.

Nous savons par les déclarations mêmes de M. Herriot qui les a confiées à un de nos confrères de la presse lyonnaise, quelles sont ses intentions.

— « Je dois tout d'abord, a-t-il dit, rendre justice au président Poincaré. Il m'a exposé les difficultés de l'heure présente avec la plus grande loyauté ; il a répondu à mes demandes de précision avec la préoccupation exclusive de l'intérêt français. Grâce à lui, je connais clairement certaines difficultés qui attendent le prochain gouvernement. Nous serons ainsi mieux armés pour les surmonter.

En ce qui concerne la politique extérieure, M. Herriot a précisé :

— « Sous la seule, mais rigoureuse condition, de maintenir les droits de la France, je désire sincèrement le rétablissement prochain des relations normales avec l'Allemagne. Mais si le peuple allemand se retournait vers l'impérialisme des partis de droite, il rendrait la tâche d'apaisement singulièrement difficile, sinon impossible. Quant à la reprise des relations avec la Russie, personne n'y est mieux disposé que moi, mais j'entends sauvegarder les intérêts légitimes des nombreux français porteurs de titres russes. Et puis, ces sommations redoublées de l'Internationale de Moscou sont intolérables. Les soviets auraient tout à gagner à améliorer leur littérature politique, trop souvent grossière et puérile.

Puis en réponse à notre question sur la politique financière, M. Herriot dit encore :

— Des mesures immédiates d'assainissement ne sauraient être que le prélude d'une politique financière ferme, prudente, clairvoyante. Manifestement nos adversaires nous guettent à ce virage difficile. Le sort de la politique démocratique apparaît comme lié au sort du franc. Les directives fiscales du nouveau gouvernement ne se traduiront effectivement que dans l'élaboration du prochain budget. Ce n'est pas de moi qu'il faut attendre la moindre improvisation susceptible d'intéresser l'équilibre du budget.

Notre première préoccupation sera donc de rétablir solidement le crédit de la France. Résolument, impitoyablement, nous mettrons hors d'état de nuire tous ceux qui veulent faire payer au pays la rançon de leur défaite politique.

Nous proposerons aussi, au plus tôt, l'abolition des décrets loi. L'amnistie la plus généreuse pour les délits d'opinions et les condamnations militaires. La réintégration des cheminots, l'égalité devant l'impôt. Au surplus, je suis décidé, si je prends le pouvoir, à prendre au collet tous les défaitiste du franc, si haut qu'ils soient placés. On les délogera pour couper court à leurs manœuvres criminelles. »

Ainsi parla M. Herriot.

Vive le Scrutin d'Arrondissement

Personne n'y contredira plus — à l'exception sans doute de l'ineffable J. L. Bonnet — le scrutin actuel est condamné. Il doit disparaître tout de suite, et, avec lui, tous les systèmes de représentation proportionnelle.

L'électeur veut et exige le retour au scrutin uninominal, le plus clair et le plus simple de tous.

Les anomalies de certains résultats feront hâter l'abrogation de la loi du 12 juillet 1919 Comment admettre par exemple que dans l'Aveyron la liste du Cartel des gauches ayant plus de voix que celle de droite, elle n'ait que deux sièges tandis que l'autre en aurait trois ? Dans la Corse, des difficultés analogues se présentent pour l'attribution du quatrième mandat de député.

Pourtant, la formation des listes de cartel avait permis l'application plus fréquente des dispositions majoritaires de la loi.

C'est à la majorité absolue que les élus ont été proclamés dans plus de quarante circonscriptions. Le cartel des gauches l'emporte ainsi dans les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, la 2e circonscription des Bouches du-Rhône, le Cantal, la Charente-Inférieure, le Doubs, la Drôme, l'Eure-et Loire, l'Hérault, l'Indre et Loire, l'Isère, le Jura, les Landes, la Loire, la Haute Loire, le Loiret, le Lot, le Puy de Dôme, les Pyrénées-Orientales, le Rhône, la Sarthe, la Savoie, la Haute-Savoie les Deux Sèvres, le Tarn, le Tarn et Garonne, la Vaucluse et la Haute-Vienne.

Les modérés et le Bloc National unis ont eu la majorité absolue dans le Calvados, la Lozère, l'Ile et Vilaine, la 1e de Maine et Loire, la Manche, la Mayenne, la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle, l'Orne et la 2e du Pas de Calais.

Les droitiers dans la 1e de la Loire Inférieure et la Vendée.

Ajoutons que le système de la plus forte moyenne, c'est-à-dire de la majorité relative a largement profité aux listes. Ainsi dans le Nord les socialistes en profitent pour plusieurs sièges, dans le 4e secteur de la Seine ce sont les communistes ; dans les 3 autres secteurs c'est le Bloc National.

Puisque donc c'est l'attribution majoritaire des sièges qui s'effectue, revenons vite au scrutin majoritaire, et au plus simple : le scrutin uninominal.

CEUX QUI S'EN VONT....

MORT de M. AILLAUD
Député des Basses-Alpes

M. Frédéric Aillaud, nouvellement élu député des Basses-Alpes est décédé subitement dans la soirée de mardi, frappé d'embolie, en sortant de la séance du Conseil général à Digne.

Depuis son élection son état de santé laissait quelque peu à désirer et l'avait obligé à garder quelques jours le lit.

Se sentant mieux M. Aillaud avait voulu assister aux séances du Conseil général. C'est en sortant que la mort l'a frappé.

M. Frédéric Aillaud était un vieux militant républicain et socialiste estimé et vénéré de tous.

Nous adressons à sa famille si cruellement frappée, nos plus sincères condoléances.

* *

Le décès de M. Aillaud, rouvre la campagne électorale. Généralement on croit, dans le public, que la succession de M. Aillaud sera recueillie par M. Paul Reynaud, qui arrive tout de suite après lui, avec 10 212 voix. Celà n'est pas.

Nous pouvons annoncer de source officielle qu'une nouvelle élection aura lieu dans le délai de 90 jours

Ses obsèques ont eu lieu jeudi à 14 heures à Villeneuve au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis Plusieurs discours ont été prononcés par M. Honnorat au nom du Conseil général, par M. le Préfet au nom du Gouvernement et par M. Baron, député, au nom de la représentation bas alpine.

Mort de M. Auguste Roume

Les vieux Sisteronnais apprendront avec peine le décès de leur compatriote Auguste Roume, capitaine en retraite, domicilié à Dieppe, décédé dans cette ville dans la première quinzaine de mai.

M. Roume appartenait à la génération des sisteronnais qui, partis de bonne heure et éloignés du pays, ne l'oubliaient jamais.

Nous présentons à sa famille nos condoléances.

Mort de M. PLANCHE
Député des Hautes-Alpes

M. Gilbert Planche, député radical-socialiste des Hautes-Alpes, est décédé samedi dernier, dans les appartements qu'il occupait à l'hôtel des Négociants, depuis le commencement de la campagne électorale.

Au lendemain de son élection, il fut pris subitement de malaise, suivi d'hémoptysie, et dut s'aliter. On crut à sa guérison après quelques jours de repos, mais vendredi, une nouvelle hémorragie se produisit, et le lendemain soir il s'éteignait doucement auprès de sa femme et de son fils.

M. Planche, qui avait 58 ans, représentait les Hautes-Alpes au Parlement depuis de nombreuses années, il était conseiller général de Largentière. Industriel actif et très estimé sa disparition est une grande perte pour le département et pour le parti républicain.

Conseil Général

Le Conseil général des Basses-Alpes s'est réuni lundi à 15 heures sous la présidence de M. André Honnorat, sénateur ; vingt conseillers sont présents ; absents et excusés MM. Gastinel, Maurel, Mouraire, Reynaud Paul, Sénès.

M. Honnorat souhaite la bienvenue à M. Jourdan, récemment élu en remplacement de M. Thélène, décédé. M. Jourdan remplacera M. Thélène à la Commission.

Le Conseil considérant que l'organisation de la maternité de Digne répond à tous les

© VILLE DE SISTERON

besoins, rejette le vœu du docteur Agnély tendant à la création d'une trentaine de nouveaux lits pour permettre aux mères qui viennent y faire leurs couches, d'y séjourner pendant 6 mois et d'y nourrir leur enfant au sein.

Après le rejet de son vœu le docteur Agnély demande seulement que la Commission administrative de l'hospice de Digne examine s'il n'est pas possible d'encourager les filles mères à rester plus longtemps à la Maternité de Digne.

Acte est donné : 1° De la communication d'un arrêté du préfet des Hautes Alpes portant à 5 500 kilos la limite des véhicules admis à circuler sur le pont de Rousset ; 2° Du relevé des dettes et emprunts des communes. Le Conseil adopte des dispositions relatives à la circulation des troupeaux transhumants sur les délaissés des voies publiques.

Sont adoptés : 1° Un vœu de M. Robert demandant l'éclairage électrique des gares de Digne, Manosque, Sisteron, Forcalquier, Saint-Auban en attendant qu'on puisse assurer l'éclairage électrique de toutes les gares.

Après discussion le projet de transports par automobiles de Sisteron à Monétier-Allemont est renvoyé à la deuxième commission pour étude complémentaire.

M. Robert demande l'annulation du crédit de 300.000 francs voté à la dernière session pour le canal de Ventavon et une subvention de 150.000 francs pour le canal de Manosque. Il développe ces deux propositions qui donnent lieu à discussion et SONT FINALEMENT REJETÉES.

Les vœux suivants ont été adoptés : 1° Que le fort de Sisteron soit classé comme monument historique : 2° Que le lapin ne soit plus considéré comme un animal nuisible ; 3. Que les opérations de classement des chevaux, voitures et véhicules soient supprimés. Le rapport sur la situation des lignes téléphoniques est adopté. Un grand nombre de projets vicinaux sont discutés et approuvés en fin de séance.

Chronique Locale

SISTERON

Fête Patronale de la Pentecôte

des 7, 8, 9 et 10 Juin 1924

Samedi 7 Juin. — Tenue de l'important marché de la Pentecôte.

Dimanche 8. — Au réveil, salves d'artillerie. A 16 heures, avenue de la gare **Course de Bicyclettes** organisée sous le patronage du Sisteron Vélo, grande course de 50 km. 1° prix 50 fr. : 2me prix 20 fr. et la moitié des entrées ; 3me prix 10 fr. et l'autre moitié des entrées fixées à à 2 fr. — Course pour jeunes gens au dessous de 16 ans, 15 km. 1° prix 20 fr. ; 2° prix 10 fr. ; 3° prix les entrées fixées à 1 fr. — A 17 h. cours Paul Arène, **GRAND CONCERT MUSICAL** par *Les Touristes des Alpes*. — A 21 h. sur le Pré de foire, **brillant feu d'artifice** tiré par M. Joseph Pons peintre artificier, à 22 h. sur la place de la Mairie . **grand Bal Public**.

Lundi 9. — A 16 h. avenue de la gare, FETE SPORTIVE, sous le patronage du *Sisteron-Vélo* : Course à pied, 3 km. 1° prix 30 fr. ; 2 prix 15 fr. ; 3° prix 5 fr. Course pour enfant au dessous de 16 ans, 1° prix, 10 fr; 2 prix 5 fr. ; 100 mètres plats, 1° prix 15 fr. 2° prix 5 fr. ; 100 mètres enfants, 1° prix 10 fr. : 2° prix 5 fr. ; Saut en hauteur avec élan, 1° prix 15 fr. 2° prix, 5 fr. : Saut en longeur avec élan, 1° prix 15 fr. : 2° prix 5 fr. — à 21 heures, rue Saunerie, **grand Bal public**.

Mardi 10. — Cours Melchior-Donnet : **CONCOURS de BOULES** sous le patronage de la *Boule Sisteronnaise* : 1° prix, 450 fr. ; 2° prix, 150 fr. CONCOURS de TIR, 50 fr. CONCOURS de POINTAGE, 50 fr.

Le droit d'inscription est fixé à 10 frs par équipe de 3 joueurs. Lancement du but à 10 heures précises. Le réglement de la Société sera strictement appliqué. Les inscriptions sont reçues chez le secrétaire de la Société, au Café de la Paix ou sur le terrain.

Pendant toute la durée des fêtes, au faubourg la Baume : **Tir à la Cible**, prix un permis de chasse.

Samedi, dimanche et lundi, cours du Collège : Fêtes de nuit, bataille de confetti, attractions foraines.

Un peu de pudeur s. v. p.

Nous voilà à la belle saison, celle qui nous apporte le parfum des fleurs et des....tinettes jetées nuitamment à la rue.

Jeudi soir vers 8 h. 30 une main fine, une main de fée sans doute, a, clandestinement vidé son broc au moment où la rue Droite était très mouvementée. C'est là un manque de pudeur, c'est encore un acte de malproprete méchant qui vaut à son auteur un procés-verbal bien tassé.

Nous donnons avis à la personne fautive que l'on connait très bien qu'à la prochaine récidive le brigadier de police ira lui présenter ses hommages dans toutes les règles de l'art.

Et dire qu'il y a des gens qui sont ennemis de la construction des égoûts.

Collège de Sisteron

La quatrième conférence donnée par M. Tardieu sur l'histoire de Sisteron aura lieu le mercredi 4 juin, à 17 h. 30.

Avis. — Il est rappelé aux intéressés que le classement des chevaux, juments, mules et mulets et des voitures aura lieu le mardi 3 juin à 7 h. du matin de la lettre A à la G et à 2 h. du soir de la lettre H à la lettre Z.

* * *

Les contribuables sont avisés que M. le Contrôleur des Contributions directes se tiendra à la mairie les 2, 3, 4, 5, 6 et 7 juin prochain pour effectuer le travail des mutations foncières. Les intéressés ne manqueront pas de présenter les actes de vente relatifs aux immeubles dont ils demandent la mutation.

Respectez les objets funéraires. — Nous savons tous que les tombes sont choses sacrées, nous savons aussi que les fleurs et les objets funéraires qui les ornent le sont également et que toucher à ces ornements s'est accomplir un acte de vandalisme.

Nous connaissons une plainte qui a été portée contre une personne connue qui, au cimetière, s'est permise de voler un vase en bronze qui était sur la tombe de la famille F. R.

La plainte déposée à la police pourra être arrêtée si la personne que l'on connait fort bien, nous le répétons, va, dans le plus court délai, remettre en place le vase volé.

Nomination. — Par arrêté municipal M Lieutier Albert est nommé cantonnier de la ville de Sisteron à la date du 1° Juin 1924.

ON DEMANDE un employé d'octroi mutilé ou retraité. S'y adresser.

Bilan de la situation financière des fêtes de Printemps 1924

RECETTES

Reliquat 1923 et dons divers	1862 fr. 95
Produit des quêtes (ville)	4365 » 55
Produit de la Tombola	6000 »
Produit des bals donnés par le Comité	5745 »
Allocation de la Mairie	650 »
Produit de la quête (corso)	652 »
Divers	100 »
Total des Recettes	19375 » 50

DÉPENSES

Prix attribués aux chars, groupes, etc..	4990 fr.
Restaurants, hôtels pour repas	3276 »
Limonadiers pour consommations et apéritifs	1270 » 95
Lots et prix divers offerts par le Comité	1605 »
Orchestre du Baumax (bals)	1600 »
Transport par autos-car P.L.M. des sociétés	1727 » 60
Chars des Reines et de la musique, costumes, décoration	1196 » 50
Affiches, papillons, publicité, billets, bons, etc	946 » 20
Feu d'artifice, salves, décoration et éclairage de la ville	976 » 90
Location costumes des musiciens, quêteurs, cavaliers, etc..	983 » 25
Régie	403 » 40
Cantonniers, journaliers, cochers, télégrammes, timbres, etc..	526 » 35
Concours de boules	100 »
Livret de la Reine	100 »
Droit d'auteur	46 »
Total des Dépenses	19748 » 15

RÉCAPITULATION

Total des Dépenses	19748 fr. 15
Total des Recettes	19375 fr. 50
Reste à solder	00372 fr 65

Il résulte de ce bilan financier un déficit de 372 fr 65 cent.

Valeur approximative du matériel acquis par le Comité

Guirlandes électriques	150 fr.
60 lampes électriques à 2,50	150 »
Bois, charpente	400 »
Draperies, drapeaux, décoration, etc..	500 »
Total	1200 »

Le Président, A. REYNAUD.

Le déficit que l'on peut constater dans le bilan financier n'est pas, comme on pourrait le croire, l'œuvre d'une mauvaise gestion mais plutôt le résultat des frais supplémentaires occasionnés par le transport par autos-car, de Gap à Sisteron, de la fanfare du 23e chasseurs et ensuite par la journée supplémentaire de la fanfare d'Apt qui est arrivée à Sisteron le dimanche alors qu'elle ne devait venir que le lundi.

On se rappelle en effet que les chasseurs devaient aller dans la Rhur mais qu'un ordre militaire leur donna avis contraire, dans ce cas M. Reynaud, président, partit pour Gap faire toutes démarches utiles à la suite desquelles la fanfare du 23e chasseurs arriva le dimanche soir par autobus, d'où frais nouveaux

D'ailleurs que personne ne s'émeuve pour si peu, le déficit sera comblé par un concert-bal donné sous peu avec le concours des *Touristes des Alpes* et de la *Fanfare du Baumas*.

HORAIRE DES TRAINS

Service d'été mis en vigueur à dater du 1er Juin 1924

1° — Trains se dirigeant sur Marseille

Numéros des trains	2515	2517	2535	2503	6271
Départ de Veynes	4 56	9.33	13 45	17.	19.25
Arrivée à Sisteron	6.13	10.54	15.24	18 10	21 46
Départ de Sisteron	6.18	11 05	15 34	18.13	»» »»
Arrivée à Marseille	11.55	16.33	22 07	22 30	»» »»

2° — Trains venant de Marseille

Numéros des trains	6258	2526	2504	2536	2546
Départ de Marseille	»»»	4.»»	7.»»	9 35	15.07
Arrivée à Sisteron	»»»	9 45	10.56	14.37	20.42
Départ de Sisteron	6.22	9.49	10 59	14 45	20.50
Arrivée à Veynes	8.30	11.22	12.13	16.06	22.19

© VILLE DE SISTERON

UN CONSEIL UTILE aux LECTEURS

Il nous faut parler aujourd'hui de **La Poudre de l'Hôpital**, spécialité qui a donné des résultats surprenants de guérison dans les affections de l'Estomac.

La Poudre de l'Hôpital, à base d'une poudre naturelle purifiée, guérit, après soulagement immédiat, les aigreurs, dyspepsies, gastrites, dilatations, gastralgies, lourdeurs après les repas, vomissements, mauvaises digestions et tous les maux d'estomac, même chez les malades qui ont tout essayé sans résultat.

Vous trouverez le flacon de Poudre de l'Hôpital en poudre ou en comprimés (8 f. 75) chez tout pharmacien. Essayez vous serez étonnés des résultats, à défaut envoyer un mandat de 9 francs à M LARCHE, pharmacien-spécialiste Les Aix d'Angillon (Cher) qui envoie franco.

P.-L.-M. — *Circuit de la Bourgogne.* — La Compagnie P.-L.-M. vient de créer un nouveau Service Automobile d'Excursions ; le Circuit de la Bourgogne qui fonctionnera les jeudi et dimanche du 3 Juillet au 7 Septembre, en passant par Fixin, Gevrey-Chambertin, Vougeot, Nuits-Saint-Georges, Beaune, Château neuf, Pouilly-en-Auxois (arrêt pour déjeuner), le Puits XV, Val Suzon et la Fontaine de Jouvence.

Les voitures assurant le Service partiront de la gare de Dijon à 8 h., pour y revenir à 17 h. 15, donnant ainsi aux voyageurs la correspondance avec le train express N° 102 pour Paris départ 18 h. 35. Prix du Circuit : 45 francs.

Magasins de Chaussures
E. JULIEN

Rue Droite ; Rue Saunerie
SISTERON

Monsieur **JULIEN**, fabricant de chaussures a l'honneur d'informer sa très nombreuse clientèle ainsi que celle de la Maison Chastel, rue Saunerie, qu'il vient de se rendre acquéreur du fonds de commerce de chaussures de cette maison et que le magasin de vente reste ouvert comme par le passé dans le même local et qu'on y trouvera un grand assortiment de chaussures en tous genres pour femmes, garçonnets, fillettes et grandes fillettes, enfants, et bébés.

On peut continuer de s'adresser soit à son magasin de la rue Droite, soit à l'ancien magasin Chastel, rue Saunerie.

TRAVAIL SOIGNÉ
PRIX MODÉRÉS

AUX OPPRESSÉS

En toute saison, les asthmatiques et les catarrheux toussent et sont appressés ; aussi pensons nous leur être utile en leur signalant la Poudre Louis Legras le meilleur remède à leurs souffrances. Elle calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, de toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri-IV, à Paris.

PHOTOGRAPHIE AGRANDISSEMENTS

M. REYBAUD, photographe à Digne, opère à SISTERON (librairie Clergue) tous les jours de foire.

M. Reybaud opèrera le **5 Juin**.

PLUS de TACHES d'encre
PLUS de SURCHARGES
PLUS de RATURES
en employant

LE CORRECTOR

qui ne jaunit ni n'abime le papier.

Indispensable dans tous les bureaux.

Le CORRECTOR est en vente à l'Imprimerie-librairie P. LIEUTIER, rue Droite, Sisteron.

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ

Une **propriété** avec cabanon en planches, arbres fruitiers, située au quartier de l'Adrech.

Deux **propriétés** situées au quartier du Baumas

Pour renseignements s'adresser à Mme Adeline BLANC à la Coste.

A VENDRE

Deux fonds d'épicerie bien achalandés, libres de suite

S'adresser à M CLEMENT, agent général d'assurance, Sisteron (B-A)

A VENDRE

1° Une Maison d'Habitation susceptible de convenir pour un commerce sise à Sisteron, faubourg de la Baume ;

2° Une Ecurie avec **grenier**, également à la Baume.

S'adresser à M° **Buès**, notaire à Sisteron.

Fabrique de Meubles
J. BOURGEON

Rue Droite — SISTERON — B-A

M. BOURGEON a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a joint à sa fabrique de meubles un grand assortiment d'articles funéraires et une fabrication de cercueils livrables de suite au prix ci-dessous :

CERCUEILS BOIS BLANC
70, 75 et 80 Francs

Cercueils Noyer ou Chêne
180, 200 et 220 francs

M BOURGEON se tient également à la disposition du public pour la fabrication des cercueils pour le transport des corps.

Le plus sûr des Placements

Vous voulez que votre argent vous rapporte qu'il ne coure aucun risque ? Achetez des *Bons de la Défense Nationale.* Exonérés de l'Impôt Général sur le Revenu et de tous autres impôts.

PRIX NET DES
BONS de la DÉFENSE NATIONALE

MONTANT DES BONS à l'échéance	SOMME A PAYER POUR AVOIR UN BON REMBOURSABLE DANS			
	1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
100 »	99 75	99 »	97 75	95 »
500 »	498 75	495 »	488 75	475 »
1,000 »	997 50	990 »	977 50	950 »
10,000 »	9,975 »	9,900 »	9.775 »	9,500 »

On trouve les *Bons de la Défense Nationale* partout : Agents du Trésor, Percepteurs, Bureaux de Poste, Banque de France, Banques et Sociétés de crédit, chez les Notaires. etc.

COMMUNE DE PEIPIN

Association Syndicale

pour l'installation de l'éclairage électrique dans les fermes isolées.

STATUTS

Article 1er

Il est formé entre les adhérents aux présents statuts une association syndicale ayant pour objet l'installation de l'éclairage électrique dans leur maison d'habitation et les dépendances.

Article 2

Chaque associé fait partie de l'Assemblée générale et y a voix délibérative.

Article 3

L'Assemblée générale se réunit quatre fois par an sur la convocation du Président et elle est valablement constituée lorsqu'elle réunit la moitié plus un du total des membres de l'Association. Elle peut être convoquée extraordinairement.

Article 4

L'Association est administrée par une Commission syndicale comprenant : un président, un secrétaire-trésorier et deux membres. La voix du Président est prépondérante.

Article 5

La Commission syndicale pourvoit aux moyens d'assurer l'exécution des travaux. Elle est chargée de faire dresser des projets de ces travaux, de les arrêter, de déterminer le mode d'exécution, de solliciter des subventions de l'Etat, du département et de la commune, de dresser le budget de l'Association.

Article 6

Le secrétaire-trésorier est chargé de la comptabilité de l'Association.

Article 7

La dissolution de l'Association sera prononcée dès que le but déterminé par les présents statuts se trouvera réalisé.

Fait en Assemblée générale à Peipin le quinze avril mil-neuf-cent-vingt-quatre.

Ont signé :

Brémond J. ; Chabrier ; Imbert Louis ; L. Imbert Imbert ; Marrou ; Put Victor ; membres de l'Association syndicale.

Certifié conforme,
Le Président :
J. Brémond.

CREDIT à L'EPARGNE

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

Doyenne des Sociétés de Capitalisation

Siège Social à Lyon

Réserves : VINGT MILLIONS

Constitution d'un capital de **1000** fr. par cotisation de **5** francs par mois

Remboursements anticipés par tirages mensuels

Pour renseignements et souscription s'adresser à M. ESCLANGON Inspecteur Départemental, Rue Droite à Sisteron (Bas.-Alpes).

Deuxième Publication

Suivant acte reçu par M° **Barillot** et **Dubost**, notaires à Paris, le trois mai mil-neuf-cent-vingt quatre portant cette mention : "Enregistré à **Paris** (quatrième notaires) le sept mai mil-neuf-cent vingt-quatre, volume 735, folio 84, case 35 — reçu 183.069 frs 70 (signé) **Joffre**", la Société Anonyme dite ***Papeteries Valdor***, au capital de 5 millions de francs dont le siège est à **Paris**, rue de Provence, numéro 48, a vendu à la Société Anonyme dite *Société Nouvelle du Valdor*, au capital de 12 millions de francs, dont le siège est à **Paris**, boulevard Haussmann, numéro 96 bis, l'établissement industriel et commercial de fabrication et vente de papiers à cigarettes et de tous papiers, cartons ou dérivés, ainsi que de tout ce qui sert à la fabrication des papiers et à la consommation des tabacs, exploité par la Société venderesse à **Paris**, rue de Provence, numéro 48, avec usines à **Vaucluse** et par extension à **Lagnes** (Vaucluse) et à **Sisteron** (Basses-Alpes), comprenant la clientèle et l'achalandage y attachés, le nom commercial et les marques de fabrique de la Société venderesse, ainsi que les marchandises et divers objets à reprendre à dire d'experts.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 1924.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à **Paris**, rue La Boëtie, N° 50, en l'étude de M° **Barillot**, notaire, ou domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la présente publication.

Pour seconde publication :
René BARILLOT.

CABINET DENTAIRE
DE SISTERON

12, rue de Provence — Téléphone 46

Ancien Cabinet Casagrande

H. SAUMUR, Successeur

Chirurgien dentiste diplômé de la Faculté de Paris

POSE DE DENTS SANS DOULEUR

Avis important. — Le Cabinet dentaire est ouvert tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 6h. 30 exceptés les *mercredi, jeudi et dimanche.*

HUILE d'OLIVE pure de pays

S'adresser à M. **Roux** Séraphin, propriétaire-récoltant à Volonne (B-A campagne du Vançon.

PAPIER VER-A-SOIE et Thermomètres en vente à l'imprimerie librairie Pascal LIEUTIER, 25, Rue Droite.

MESDAMES pour ***Douleurs, Irrégularités, Suppressions*** ou tout **RETARD DES EPOQUES** adressez-vous de préférence *à un pharmacien* qui vous indiquera un produit sérieux et efficace. Employé en confiance LAC OX pharmacien-spécialiste.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

LOCATION D'AUTOMOBILES

Garage BUES,

SISTERON — **Téléphone 18.**

R. C. Sisteron N° 82.

En vente à la librairie LIEUTIER

SISTERON-JOURNAL

est en vente

à Sisteron chez Mme Suzanne Lieutard ; et au bureau du journal.

à Aix chez M. Martinet, tabacs, cours Mirabeau.

à Marseille, chez Mme Monier, kiosque 12, allées de Meilhan.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFEVRERIE

ANCIENNE MAISON L. BELLE

F. IMBERT, successeur

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

R. C. Sisteron 667.

VENTE ET REPARATIONS

Lincoln *Ford* Fordson

VOITURES CAMIONS-TRACTEURS

Agent pour la Région :

Francis JOURDAN

***Garage Moderne* - SISTERON**

R. C. Sisteron 602

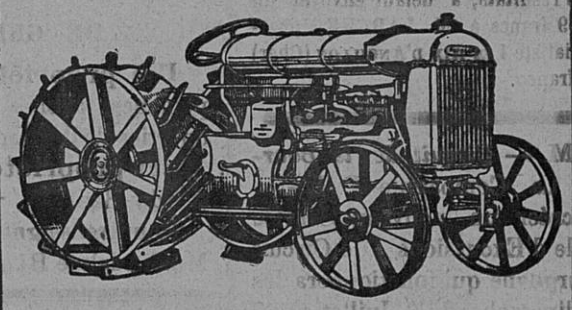

PRIX 12.950 fr.

PRIS A BORDEAUX

Le TRACTEUR FORDSON est construit pour fournir un dur travail de tous les instants. Chacun de ses organes a une réserve de puissance. Avant d'être lancé sur le marché il a été essayé pour chaque travail de ferme et dans toutes les conditions possibles. Il a été expérimenté par des milliers d'agriculteurs pendant les cinq dernières années et a toujours prouvé ce que nous avançons.

Le FORDSON est simple de construction, d'un contrôle et d'un maniement extrêmement faciles.

Pouvons-nous faire une démonstration dans votre ferme ?

FAITES UNE DEMANDE A L'AGENT

BRONCHITES

Crises d'Asthme et d'**Emphysème, Laryngites, Maux de Gorge, Rhumes, Coryzas** aigu et chronique **GUÉRIS** par les **PASTILLES** comprimées **DUPEYROUX**, *Mme Veuve DELAFONTENELLE, à Sandillon (Loiret)*, atteint en décembre 1919 de laryngite, souffrait de picotements dans la gorge qui provoquaient une toux pénible et de crises d'oppression qui l'obligeaient à rester assis une grande partie de la nuit. Sa voix était enrouée, souvent éteinte. Améliorée en quelques jours, guéri en quelques semaines (attest. du 7 juillet 1922, confirmée le 16 janvier 1923. *Mr FABRE ARTHEMON, à Bourgnounac-Mirandol (Tarn)*, guéri en quelques semaines d'un rhume de cerveau chronique dont il souffrait depuis un an (att. du 3 février 1922, confirmée le 23 janvier 1923). *Mme CULNAERT-DELBAREZ*, couturière à *Nouvelle-Eglise, par Audruicq (Pas-de-Calais)*, souffrait depuis décembre 1918, d'une pharyngite avec brûlures au palais et dans l'arrière-gorge qui l'empêchaient de dormir. Elle fut instantanément soulagée par les **Pastilles Dupeyroux**, puis définitivement guérie malgré plusieurs rechutes successives (attest. de décembre 1919, confirmée le 1er février 1923). *Mme Solange SOURDIN, à Lorgès (Allier)*, prenait grippes sur grippes et souffrait d'une toux très pénible. Les **Pastilles Dupeyroux** la guérirent en quelques semaines (attest. du 18 décembre 1922). *Mme Hte BLANCHET, rue Campanès, à Avignon (Vaucluse)*, souffrait depuis six ans de quintes de toux opiniâtres et était essoufflée au moindre effort. Elle se trouva soulagée à la 4e boîte et fut guérie en un an (attest. du 25 janvier 1923). *Mr Faustin MICHAUD, aux Rosiers-Saint-Estèphe par Rouillet (Charente)* était atteint d'une toux violente et rebelle suivie de crachats, depuis 1913. Les **Pastilles Dupeyroux** le guérirent en quelques mois (attest. du 20 mars 1923). - Les **Pastilles Dupeyroux** garanties sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sans saccharine, sont expédiées franco à domicile contre 3 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, qui en voie gratis et franco sur demande son *Etude* sur les Infections par les voies Respiratoires et son Questionnaire pour *Consultations gratuites* par correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine, Paris, de 10 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h. (R. C. Seine 32716).

LE PLUS MODERNE DES JOURNAUX
Documentation la plus complète et la plus variée

EXCELSIOR

GRAND ILLUSTRÉ QUOTIDIEN à 20 cent.

	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Abonnements à EXCELSIOR pour les Départements ...	18 frs	34 frs	65 frs

Spécimen franco sur demande. - *En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demandez la liste et les spécimens des* **Primes gratuites** *fort intéressantes.*

DIMANCHE-ILLUSTRÉ

EXCELSIOR-DIMANCHE

Magazine illustré en couleurs 16 pages ..... **25 cent.**

Abonnements à DIMANCHE-ILLUSTRÉ	SIX MOIS	UN AN
France, Colonies et Régions occupées.	6.50	12 frs
Belgique et Luxembourg	7.50	14 frs
Etranger	13 frs	25 frs

Menuiserie-Ebénisterie

AGENCEMENT DE MAGASIN

ART ET BATIMENT | **OUTILLAGE MODERNE**

REPARATIONS EN TOUS GENRES

CHAIX MAURICE

Rue Saunerie, N° 5,

SISTERON

Livraison rapide - Prix modérés

R. C. Sisteron 672

Imprimerie - Papeterie - Librairie - Maroquinerie

Pascal LIEUTIER, 25 rue Droite - SISTERON

R. C. Sisteron 117.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON